



Actualité A la Une

À Port Cohé, la mangrove un peu plus meurtrie

C.E. | France-Antilles Martinique | 21.10.2009



D'autres affaires émaillent l'histoire de la marina. Des plaisanciers ont récemment été condamnés à remettre le site qu'ils ont détruit en l'état. Sans succès. (France-Antilles)

La semaine dernière, à la Marina de Port Cohé, un trou de 100 mètres carrés a été creusé au milieu des palétuviers pour accueillir des emplacements de bateaux. Hier, la présidente du Parc naturel régional s'est rendue sur place.

Un véritable mépris pour la nature doublée d'une méconnaissance totale de la mangrove : ceux qui ont saccagé (un peu plus) la mangrove de la marina de Port Cohé n'ont pas eu de scrupules. Il y a une dizaine de jours, « ils » ont creusé un trou d'environ 100 mètres carrés. De quoi ajouter plusieurs emplacements de bateaux à une marina déjà saturée.

La mairie du Lamentin assure avoir identifié les auteurs, mais ne fait pas état de leur identité.

Selon nos sources, plusieurs personnes seraient responsables, dont celui qui souhaiterait profiter de ces emplacements recherchés (voire les louer) et l'entrepreneur ayant mis son engin de chantier à l'eau...

Quoi qu'il en soit, la mairie du Lamentin porte plainte contre X, encouragée par le Parc naturel régional de la Martinique (PNRM), qui s'associe en se portant partie civile.

Des dizaines d'années à s'en remettre

L'enquête est, pour l'instant, entre les mains de la police nationale.

Hier, la présidente du PNRM, Lise Morellon-N'Guela s'est rendue sur place. « Nous sommes en train de travailler sur la mise en place d'un projet de Réserve naturelle régionale sur la baie de Génipa et la Cohé du Lamentin, avec les communes concernées. Il faut arrêter la destruction de la mangrove. » « Un tel acte, ça dépasse l'entendement », lâche Johan Villeronce, directeur du PNRM. « Remarquez, on n'aurait pu ne jamais le savoir... », enchaîne Lise N'Guela, faisant

allusion à ceux qui ont dénoncé le méfait auprès de la municipalité. « Il faut que la procédure aille jusqu'au bout » .

Quelle que soit l'issue du jugement, la mangrove, elle, mettra des dizaines d'années à s'en remettre.

- La mangrove, réservoir de vie

- 153 espèces végétales se côtoient dans la mangrove, dont une orchidée et une broméliacée endémiques.
- La mangrove est une nurserie pour les poissons et crustacés. Elle abrite aussi 93 espèces d'oiseaux.
- La mangrove est un piège à polluants qui purifie l'eau et protège la baie, quand elle n'est pas elle-même submergée par les sédiments et les polluants.
- La mangrove protège le littoral de la houle et de l'érosion.

- Une anarchie bien visible

« Je trouve qu'un certain nombre de plaisanciers prennent des libertés » , dénonce Philippe Edmond- Mariette, premier adjoint au maire du Lamentin.

Le mot est faible : c'est l'anarchie qui règne à Port Cohé. Ici, une machine à laver déverse ses eaux usées dans la mangrove, là, un hangar est posé sur une grosse dalle de béton. Des gens habitent dans de vieux bateaux à terre. Les poteaux EDF croulent sous les fils électriques...

Les procédures se multiplient depuis plusieurs années. Des condamnations ont déjà été prononcées avec, parfois, une obligation de remise en état du site. Une obligation que les coupables ignorent parfaitement...

La cause de cette anarchie ? Une incertitude juridique totale. Dans les années 70, l'embarcadère de l'usine du Lareinty a été acheté par la famille Gallet-de-Saint-Aurin, qui le transforma en marina. Seulement, les lois concernant le littoral se sont ensuite succédé et la légitimité de la famille est aujourd'hui contestée, bien qu'elle continue à essayer de gérer la marina. La mairie du Lamentin, de son côté, veut récupérer pleinement le site, voué à devenir une gare maritime, voire un port de plaisance. Parallèlement, une association de plaisanciers a fait dissidence : elle refuse de payer un quelconque loyer et a fait poser ses propres compteurs électriques, ses propres réseaux d'eau... Bref, tout ce petit monde se bat aujourd'hui devant les tribunaux et l'issue des procès est incertaine. En attendant, chacun fait sa loi à Port Cohé.